



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428

**aux personnes et organismes sur le territoire
de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska**

Avis public est par la présente donné que le Règlement numéro 428 modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement, concernant l'intégration des corridors de connectivité ainsi que diverses dispositions, est entré en vigueur le 28 mars 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et au secrétariat des municipalités locales formant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 28 mars 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Frédéric Michaud, M.Sc.